

Saint Léger De Montbrun



Habitat regroupé d'Orbé



BEAUVAIS - CHENNE - DAYMÉ
MEULLE - ORBÉ - PUYRAVEAU
RIGNY - TILLÉ - VRÈRES

*Bulletin Municipal N° 35
Année 2019*

TAXI *Frédéric* **FAUCHER**

Hôpitaux - Cliniques
Gares - Aéroports - Courses



06 89 53 14 06
05 49 66 49 19

Votre service de proximité



ÉLECTRICITE HTA/BT - ÉCLAIRAGE PUBLIC - GAZ
TÉLÉCOMMUNICATION - ASSAINISSEMENT
EAU et TRAVAUX PUBLICS

ZA du Grand Tillais - 79600 SAINT LOUP LAMAIÉ
Tél : 05 49 64 18 62 – Fax : 05 49 69 03 61
E-Mail : infos@sas-delaire.fr

BAR - RESTAURANT - TRAITEUR

Le Prévost

Cuisine traditionnelle - Soirée à thème

68, rue Porte au Prévost
79100 THOUARS

05 49 66 10 59

GUERET

CARRELAGE
FAÏENCE
CHAPE FLUIDE
CLOISONS-SÈCHES
PLÂTRERIE
AÉROBLUÉ®
ETANCHÉITÉ À L'AIR

www.sarlgueret.fr

SARL GUERET
1, route de Missé
79100 SAINT JEAN DE THOUARS
Tel : 05 49 66 66 32

SARL GUERET CARRELAGE
341 rue Gustave Eiffel
49700 DOUÉ LA FONTAINE
Tel : 02 41 52 37 84

SARL GUERET DU PAYS LOUDUNAIS
13 rue des Forges
86200 LOUDUN
Tel : 05 49 98 90 52

SCEA GIGON F.
Vigneron



Appellation d'Origine Contrôlée
Vin de France

- Vins d'Anjou -
- Vins de France -
MISCH BOUTRILLIA À LA PROPRIÉTÉ

OIRON - 79100 Thouars
3, Route du Château

Tél. cave 05 49 96 51 36
Fax 05 49 96 55 91



TRAVAUX PUBLICS et AGRICOLES
CARRIÈRE - REMBLAIS - ASSAINISSEMENT

Le Gripaux - 79100 SAINT LÉGER DE MONTBRUN
Tél. 05 49 67 78 12 - 06 09 31 87 52
Fax 05 49 68 37 79 - E-mail : daniel.babu57@gmail.com

Ô Délices du Boucher

CHARGUTIER - TRAITEUR
VINCENT DUMOULIN
05 49 66 08 05

79, AV. VICTOR-LECLERC
(rond point de la Vasque)
79100 THOUARS

MAÇONNERIE - RAVALEMENT - ITE

LEITE CONSTRUCTION
SARL

35 ans d'expérience, une équipe en béton !

Route de Puyravault - ST LÉGER DE MONTBRUN 79100
05 49 96 72 14 leiteconstruction@club-internet.fr



Ouf...c'est fini : chiens qui aboient, voitures et camions mal garés, haies mal taillées, utilisation des tondeuses en dehors des heures autorisées, dépôts sauvages toujours plus nombreux aux abords des chemins, règles d'urbanismes ignorées, dépôts non autorisés (gros cartons, meubles,...) au tri sélectif, vitesse excessive des véhicules et la dernière enfin avant la prochaine « une perdrix pleine d'asticots dans la poubelle de l'abri bus d'Orbé ».

Petit retour en arrière : à la **démission précipitée** de l'équipe de Mme DURDON en février 2016 quelques personnes courageuses, souvent des anciens élus, ont accepté de donner de leur temps pour **ne pas laisser la commune à vau-l'eau**.

Compte tenu des circonstances particulières de cette élection, cette liste était une liste d'union (de bric et de broc selon certains propos !!!) et mon élection **en mai** 2016 en tant que Maire a été l'objet d'un large compromis qui pour certains..... ne devait pas durer plus d'une année.

Mais tous ensemble nous avons su mener, malgré nos différences, le navire à bon port.

C'est donc aussi **sans regret et sans ressentir de tristesse** que je quitterai ma fonction le 15 mars 2020. Ce fut une expérience enrichissante **mais aussi éprouvante** car je n'étais pas du tout préparée à cette fonction qui demande, non seulement de l'empathie pour les gens, mais beaucoup de compétences techniques dont j'étais en grande partie dépourvue. Mais j'ai pu m'appuyer sur **une équipe expérimentée** d'anciens élus dont Daniel PECRIAUX, Jean-Jacques PETIT, Marylène SAUVESTRE et Gérard PIN (**tous retraités disponibles et c'est indispensable**) ayant les compétences que je n'avais pas. C'est aussi cela une équipe municipale.

Si en tant que Maire nous nous mettons au service de nos concitoyens, qui il faut bien le dire **se comportent trop souvent en consommateurs exigeants**, le Maire ne peut pas tout et la mairie ne peut pas être 'Mère TERESA' à chaque instant. Ces concitoyens, souvent par ignorance, attendent beaucoup de lui, trop peut-être. Par contre, au moindre problème, il se retrouve sur le banc des accusés pour avoir failli à sa mission et/ou ne pas avoir apporté la réponse souhaitée. C'est aussi pourquoi je me devais en tant que Maire d'agir en laissant de côté les intérêts personnels, les rancœurs et les inimitiés, **l'intérêt collectif passant avant tout**.

L'année 2019 a été riche en réalisations. J'en veux pour preuve les travaux de sécurité routière à Vrère, l'aménagement des rues de Chambon et Pille du bourg et le déménagement des associations dans l'ancienne école de Vrère réhabilitée. Puis début 2020, ce sera l'ouverture du chantier des voies douces et la démolition de l'école d'Orbé avant la construction de l'habitat regroupé dans le courant de l'année.

Mais aujourd'hui le moment est venu de faire le bilan de ces 3 ans et 9 mois. En tant qu'élus on se doit d'utiliser les deniers publics à bon escient. Il s'agit de faire **au mieux avec nos moyens** pour moderniser notre commune et apporter un mieux au plus grand nombre de concitoyens **et non à quelques uns**.

Un vieil adage dit que « c'est au pied du mur qu'on voit le maçon ». Mais c'est aussi à la fin de la mandature que l'on peut s'assurer que le Maire a été **bon.... ou pas. C'est donc à chacun d'entre vous d'apprécier ce qui a été fait**.

Vous trouverez donc dans ce bulletin en plus de l'habituel article sur les comptes de la commune (plutôt bons sous mon mandat) :

- un bilan de mandature
- un album photos des réalisations faites au cours de ces 3 ans et 9 mois
- un article sur les motifs ayant amené le conseil municipal à voter « pour » la construction de l'habitat regroupé pour personnes âgées à Orbé

et aussi comme de coutume plein d'autres informations relatives à nos associations ou à vos démarches administratives.

Je ne peux terminer mon propos sans remercier l'ensemble du personnel communal et du SIFUP (école), l'équipe municipale ainsi que les présidents d'associations avec qui j'ai travaillé (sauf une exception) en bonne intelligence.

Permettez-moi aussi de vous présenter mes meilleurs vœux à toutes et à tous et à vos proches (vœux de santé, de bonheur et de réussite partagée pour cette année 2020) et je vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 24 janvier à 19h. **(Merci de vous inscrire en mairie au plus tard le 20 janvier)**.

Encore une fois merci à toutes celles et à tous ceux qui m'ont soutenue et accompagnée tout au long de ce court mandat.

parlons chiffres

Mot du Maire	P 3
Sommaire - Parlons Chiffres	P 4
Bilan mandature	P5
Elections- Départ Nathalie	P 6
Etat civil – Reconnaissance d'un enfant	P 7
Habitat regroupé sur Orbé	P 8
Maison des associations	P 9
Infos pratiques	P 10 et 11
Démarches en ligne	P 12
Urbanisme	P 13
Mobilité - Termites	P 14
Parc éolien	P 15
Travaux réalisés et matériels achetés	P 16 et 17
Groupe scolaire 1.2.3 soleil	P 18
Sifup	P 19
Association des parents d'élèves	P 20
Les Mordus du théâtre	P 21
Repas des Aînés	
Gymnastique volontaire	P 22
Le Comité des fêtes - Déco-Village	P 23
US Vrères	P 24
Les amis de Léo - AVETE	P25
Ping-Pong - Tennis Club	P 26
Anciens combattants - Club Nous Tous	P 27
Amicale des Agriculteurs – ACCA	P 28
Pique-Niques	
Sapins de Noël	P 29
Déchets ménagers	P 30
Calendrier déchets ménagers	P 31
Calendrier des fêtes	Couverture

FONCTIONNEMENT	Dépenses				
	Equipe précédente	Réalisé			Estimation
Chapitre	2015	2016	2017	2018	2019
charges à caractère général	142065	138372	129909	139258	138000
charges de personnel	238752	232687	184821	183336	193000
atténuation de charge	35625	35625	35625	36416	36000
dépenses imprévues				0	0
autres charges de gestion	241090	224587	223308	216050	215000
charges financières	27331	27867	26782	24826	23000
Sous-total	684863	659138	600445	599886	605000
virement section investissement					
charges exceptionnelles		2583	275	153	
transfert entre section		158141	60168	29825	23000
Total dépenses		819862	660888	629864	628000

FONCTIONNEMENT	Recettes				
	Equipe précédente	Réalisé			Estimation
Chapitre	2015	2016	2017	2018	2019
atténuation de charges	26117	9132	16536	7509	2000
produits de services	10165	5866	6415	5856	5000
impôts et taxes	481583	489868	496494	519287	530000
dotations	266088	252165	255196	253300	258000
autres produits gestion courante	12312	6713	8439	10558	6000
Sous-total	796265	763744	783080	796510	801000
excédent reporté					
produits exceptionnels		48112	8078	13695	7000
transfert entre sections		110927	65096	29282	20000
Total recettes		922783	856248	839487	828000
Résultat exercice (A-B)	110304	102921	175366	209623	200000
Résultat antérieur	114117	203622	309662	425028	471553
Affectation en réserve	-20799				-448000
Report en fonctionnement	203622				223553

COMMENTAIRES

Dépenses : une baisse de 10% par rapport à 2015 se caractérisant par

- une baisse de 44 000 € des charges de personnel
- une baisse de 23 000 € des autres charges de gestion englobant
- un budget de l'école parfaitement matrisé malgré un contexte difficile
- des indemnités d'élus **volontairement inférieures** à ce qu'il aurait été possible d'attribuer (900 € au lieu de 1641 € pour le Maire et 400 € au lieu de 641 € pour les Adjoints)

Recettes : stabilité par rapport à 2015 mais se caractérisant par

- une disparition des aides pour emplois aidés (atténuation de charges) : - 24 000 €
- une baisse des dotations : - 8 000 €
- une baisse des produits de services et de gestion : - 11 000 €
- une augmentation des impôts : + 48 000 € (augmentation des bases **par les pouvoirs publics**)

La hausse de 15% des impôts locaux par le conseil municipal a été actée en 2015.



bilan de *mandature*

Le 15 mars prochain prendra fin notre mandature, j'ai donc souhaité vous présenter le bilan de ce qui a été réalisé par l'équipe municipale au cours de la période de mai 2016 au 31 décembre 2019 afin que **chacun puisse juger du travail accompli.**

1 100 000 € ont été consacrés aux investissements au cours de cette période **hors la construction de l'habitat regroupé pour personnes âgées ou à mobilité réduite à Orbé (200 000 €).**

Ces investissements ont été financés à hauteur de :

- 480 000 € par des subventions.
- 80 000 € par le remboursement de la TVA (FCTVA).
- le solde soit 540 000 € par les résultats dégagés sur les années 2016 à 2019 (690 000 €).

Aucun emprunt n'a été réalisé sur cette période.

Nos 2 derniers projets verront le jour en 2020 :

Le projet **voies douces d'un montant** prévu de 214 000 € est intégralement financé au 31/12/2019.

La construction de l'habitat regroupé d'un montant estimé de 1 000 000 € débutera aussi début 2020 par la déconstruction de l'ancienne école en janvier. Le permis de construire devrait être déposé fin décembre 2019.

En première approche il sera financé :

1) par le solde des deux emprunts (200 000 € fin 2019) mis en place par l'équipe précédente que nous n'avons pas utilisé et mis en réserve à savoir :

- prêt (120 000 €) relai dans l'attente (hypothétique) de la vente de l'ancienne école de Vrères (invendable d'ailleurs à ce prix-là) aujourd'hui Maison des associations.
- prêt (150 000 €) pour financer l'aménagement du carrefour du café « du Montbrun ».

Quant aux lois et règlements, objet de nombreuses plaintes des administrés, ils sont allègrement ignorés (voir bafoués) et les incivilités deviennent la règle.

2) par emprunts (PLS, CARSAT ou bancaire) et subventions (Carsat, Département) à hauteur de 800 000 €.

Les loyers devront financer le(s) emprunt(s) mis en place.

Le détail de ces investissements vous est présenté sous forme d'album photos par grand thème en page centrale.

Cet effort soutenu d'investissements a été rendu possible par une baisse de nos dépenses de fonctionnement qui sont passées de 685 000 € en 2015 à 605 000 € estimé pour 2019 soit une baisse de 10% et une stabilité de nos recettes (796 000 € en 2015 pour 801 000 € en 2019).

Pour plus de précisions voir notre tableau PARLONS CHIFFRES

Et comme promis le conseil municipal n'a pas augmenté les impôts communaux au cours des 4 dernières années.

L'excédent reportable qui était de 203 000 € fin 2015 devrait approcher les 223 000 € fin 2019.

Bien sûr quelques esprits chagrins diront que tout n'a pas été fait **et c'est vrai.** Il ne se passe pas en effet une journée sans qu'un administré vienne en mairie réclamer quelques améliorations. Mais, compte tenu de nos contraintes financières et de nos choix d'investissements, **nous avons toujours privilégié les besoins collectifs aux besoins individuels.**

Nous pensons néanmoins avoir tenu globalement nos engagements pris en mai 2016.

Tout cela dans un contexte où :

- le savoir vivre ensemble devient difficile
- l'individualisme prime bien souvent sur le collectif.



NEXTI
VOTRE INFORMATIQUE A DE L'AVENIR

THOUARS 36 avenue Victor Leclerc 79100 THOUARS 05 49 66 76 18	SAUMUR 49 rue Beaurepaire 49400 Saumur 02 41 50 82 21
---	---

www.nexti-informatique.fr



GARAGE BODET
RÉPARATEUR AGRÉÉ



VENTES
RÉPARATIONS
MÉCANIQUE
CARROSSERIE
PEINTURE
DÉPANNAGE 7J/7

VRÈRES - ST - LÉGER DE MONTBRUN - 79100
Tél. : 05 49 96 71 17 - Fax : 05 49 96 75 44
bodet.garage@wanadoo.fr

élections 2020

Elections Municipales

Date : 15 et 22 mars 2020

Durée du mandat : 6 ans.

Maintenant pour l'inscription sur les listes électorales, il est possible de le faire tout au long de l'année jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin.

Attention le bureau de vote d'Orbé a changé de lieu. Il se situe maintenant au n° 9 rue de la boulangerie (anciennement Foyer des Jeunes).

Pensez à apporter une pièce d'identité le jour du vote.



UN NOUVEL OUTIL EST MIS EN LIGNE SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR POUR CONNAÎTRE VOTRE SITUATION ÉLECTORALE.

C'est une télé-procédure permettant à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales d'une commune et dans quel bureau il doit voter.

Le système est très simple :

Se connecter à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr>

- ➔ **PAPIERS - CITOYENNETÉ** ➔ CITOYENNETÉ : **Elections** ➔ Quelle est votre situation ? : **Personnaliser**
- ➔ **Vérifier son inscription et son bureau de vote** ➔ **Afficher les informations personnalisées**
- ➔ **Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote**
- ➔ **Accéder au service en ligne** : Vous êtes sur la page **INTERROGER SA SITUATION ELECTORALE**
- Saisir vos informations personnelles**
- ➔ **Vérifier ma situation électorale**

départ de *Nathalie*

Nathalie ANDOUARD, notre agent en charge de l'entretien des locaux municipaux a décidé après 11 ans de bons et loyaux services de s'orienter depuis le 1^{er} septembre vers une nouvelle expérience professionnelle au sein d'un lycée de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons su apprécier tout au long de ces années : son efficacité, son autonomie, sa disponibilité, sa discrétion et son sens du service public et nous lui souhaitons toute la réussite qu'elle mérite.





NAISSANCES :

Benjamin BRUNET né à SAUMUR	Le 10 décembre 2018
Alix LIAIGRE PAINEAU né à SAUMUR	Le 11 janvier 2019
Hélène JOLY née à SAUMUR	Le 06 février 2019
Emmy BARIN-COTILLON née à SAUMUR	Le 09 mai 2019
Émeric ANGIBAUT né à FAYE-L'ABBESSE	Le 13 juin 2019
Tyméo GAUTIER né à SAUMUR	Le 19 juin 2019
Jade TESTON née à SAUMUR	Le 24 juin 2019
Noah DUVEAU né à SAUMUR	Le 1 ^{er} juillet 2019
Colin GOURDON né à ST-LEGER-DE-MONTBRUN	Le 09 août 2019
Emilia AJARDI née à FAYE-L'ABBESSE	Le 1 ^{er} novembre 2019

Elle peut être à l'initiative de la mère, du père ou des deux parents (**reconnaissance conjointe**) et peut être effectuée **dès que la déclaration de grossesse est faite**. Le plus tôt sera le mieux, car ce n'est pas sans conséquence !!!

A quoi sert de reconnaître un enfant de façon anticipée ?

Dans le cas d'un couple de **parents non mariés ou pacsés**, la filiation s'établit automatiquement pour la mère lors de **l'acte de naissance** qui stipule l'identité de la maman. En revanche, pour le père, s'il veut qu'un lien de paternité avec l'enfant soit établi, il faut impérativement effectuer **une démarche de reconnaissance**. Il n'est pas obligé **d'en informer la mère** ni d'avoir son autorisation.

Concrètement, en cas de souci de la mère (de santé par exemple au moment de l'accouchement), le père sera **le responsable légal de l'enfant**. Autre exemple : si le couple se sépare avant la naissance, le père devra assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant reconnu. Par ailleurs, si le père venait à décéder pendant la grossesse, son enfant pourrait quand même **porter son nom** et le lien de filiation serait établi. Enfin, d'un point de vue pratique, la reconnaissance anticipée permet au père de ne pas se rendre en mairie au moment de la naissance pour le déclarer, ce qui peut constituer un avantage s'il est absent à cette période par exemple.

A savoir : la reconnaissance d'enfant ne s'applique pas aux couples **homosexuels**. Le conjoint d'un parent de même sexe pourra en revanche, s'il le souhaite, entamer **une procédure d'adoption**.



La déclaration anticipée de reconnaissance de votre enfant : N'attendez pas pour effectuer cette démarche !

C'est une démarche volontaire qui peut intervenir **à tout moment** avant la naissance de l'enfant. Il suffit pour cela de vous déplacer dans n'importe quelle mairie au **service état civil** (le plus simple consiste à vous rendre dans la mairie de votre commune), avec **une pièce d'identité et un justificatif de domicile**.

MARIAGES :



Pauline ROUX et Guillaume DELAVAUULT	Le 04 mai 2019	Mégane GOURJAULT et Florent FERRY	Le 24 août 2019
Céline GUERIN et Sylvain GAUTIER	Le 25 mai 2019	Sonia MÉTIVIER et Frédéric TESTON	Le 24 août 2019
Tiphaine GUITTON et Cédric BERTHONNEAU	Le 06 juillet 2019	Manon FAITY et Clément JOLY	Le 14 sept. 2019
Paméla ROUX et Anthony FOUILLET	Le 20 juillet 2019		

DÉCÈS :



Robert FOURREAU âgé de 83 ans	Le 21 avril 2019
Louisette GADSAUD épouse CHARBONNIER âgée de 83 ans	Le 22 mai 2019
Renée BOURREAU veuve NOÉ âgée de 95 ans	Le 15 juillet 2019
Jacqueline LEMAZURIER épouse PERICAT âgée de 94 ans	Le 1 ^{er} août 2019
Michèle FARDEAU veuve BOULORD âgée de 69 ans	Le 28 octobre 2019

EARL CHEMIN FLEURY
VENTE DE FROMAGES DE CHÈVRE



13, Rue de Fleury
LAUNAY
79100 LOUZY
Tél. : 06 80 50 41 72

Société d'Architecture



24, Place de la Libération
79 300 BRESSUIRE

05.49.82.01.91
archi.og2@gmail.com

Habitat regroupé *sur Orbé*

UNE NOUVELLE ÉTAPE

- 2002SALLE Omnisports
- 2013Ecole 123 soleil
- 2020Habitat regroupé

Compte tenu du vieillissement de la population il est devenu nécessaire de penser à nos aînés et c'est l'objet de cet habitat regroupé.

Bien que la population montbrunoise soit en légère progression passant de 1183 personnes à 1256 l'évolution des strates démontre un vieillissement, les plus de 60 ans voyant leur nombre augmenter de plus de 50% passant de 200 en 1999 à plus de 300 à ce jour. Les plus de 70 ans au nombre de 75 en 1999 sont aujourd'hui 125. Et selon les projections de l'INSEE cette pentification devrait se poursuivre jusqu'aux années 2030/2035 où les plus de 60 ans devraient représenter 40 % de la population.

Dans le même temps le nombre d'enfants de 0 à 14 ans est revenu à ce qu'il était en 1999 (234) après un pic à 255/260 enfants (soit une baisse équivalente à l'effectif d'une classe). Ce constat a été validé par l'éducation nationale qui parle d'une baisse des effectifs de 10% en primaire ces 20 dernières années. La natalité en baisse en France explique en grande partie ce constat.

Si à ce dernier on rajoute le vieillissement de la population (synonyme de non renouvellement générationnel) et la difficulté pour nos communes rurales de garder nos jeunes (pour des raisons souvent économiques), on ne peut que s'inquiéter sur l'avenir de notre commune.

Il faudra donc trouver des solutions pour inverser la tendance sous peine de voir la désertification de nos campagnes se poursuivre.

L'habitat regroupé peut être une des solutions en permettant de rendre disponible pour des couples jeunes des biens immobiliers que des personnes âgées ne sont plus en capacité d'entretenir.

D'autre part l'habitat regroupé peut (doit) aussi permettre de rompre l'isolement de ces personnes âgées (exclusion sociale) en leur offrant un espace sécurisé au centre du bourg avec un éventail de services à la personne (animation en partenariat avec

les EHPAD de proximité, portage de repas...). Elles disposeront aussi d'un espace commun où elles pourront se retrouver ensemble et aussi recevoir des proches.

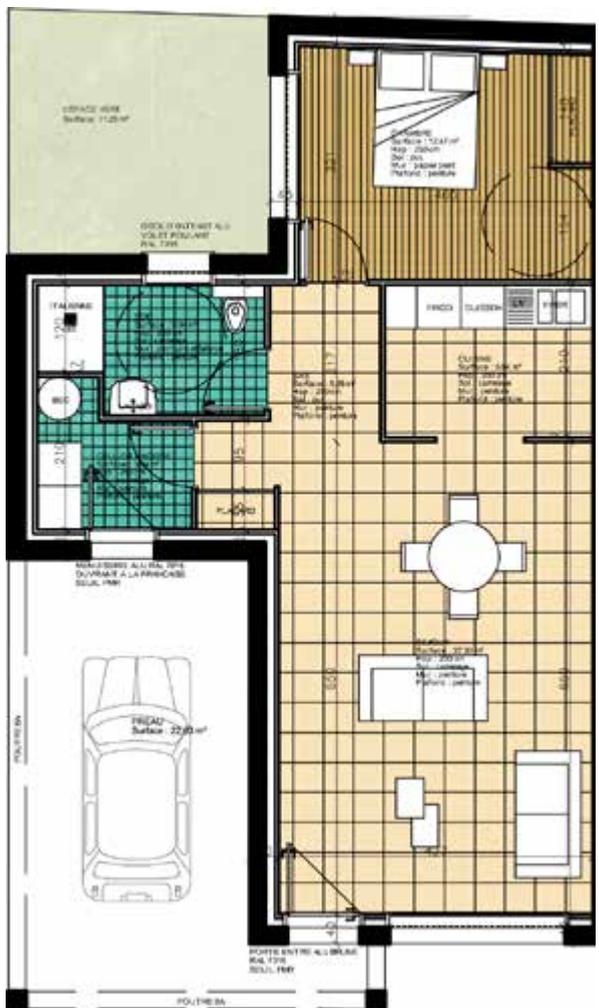
Il était aussi nécessaire de prendre des décisions concernant le devenir de l'ancienne école d'Orbé qui suite à un manque d'entretien chronique des 20 dernières années, s'est dégradée. Il en allait de même pour l'école de Vrères (bien qu'en meilleur état) en vente depuis 2013 et sans acheteur potentiel.

Le conseil face à ces constats, a décidé de remettre en état l'école de Vrères (travaux de plus de 50 000 €) pour y accueillir les associations de la commune et de réaliser un habitat regroupé pour personne âgées sur le site de l'ancienne école à Orbé.

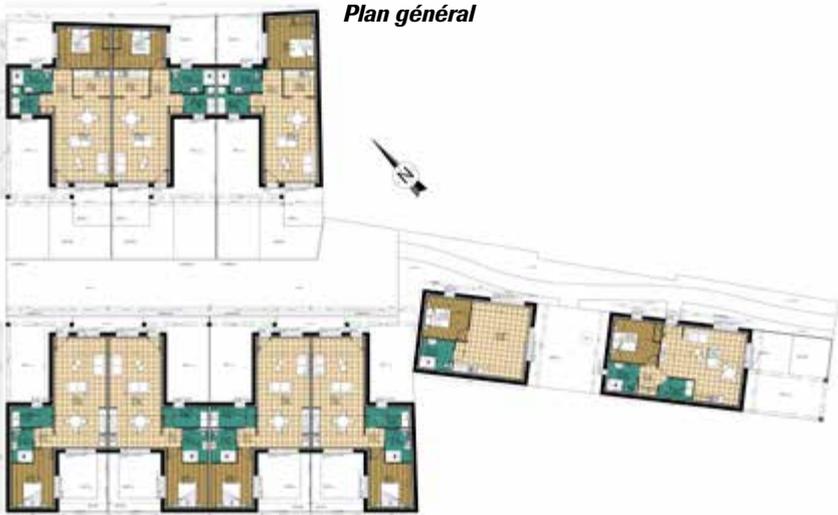
Après quelques visites de réalisations similaires et des entretiens avec les services sociaux (CIAS, CLIC, EHPAD et aussi département) nous avons acquis la conviction que ce projet était non seulement viable économiquement mais qu'il correspondait aussi à **un réel besoin social**. A ce jour les habitats regroupés que nous avons visités sont intégralement occupés. De plus, aucun habitat regroupé n'existe dans les communes environnantes.

Cette construction comprendra 8 maisons de 56 m² en moyenne qui seront louées à **nos aînés** On peut estimer que ces 8 maisons ne représentent que 5% à 10 % des besoins **des plus de 75 ans** (population que nous privilégions).

Plan détaillé d'une maison



Plan général



Maison des associations



Lors de la séance du 27 mai 2019,

Considérant que :

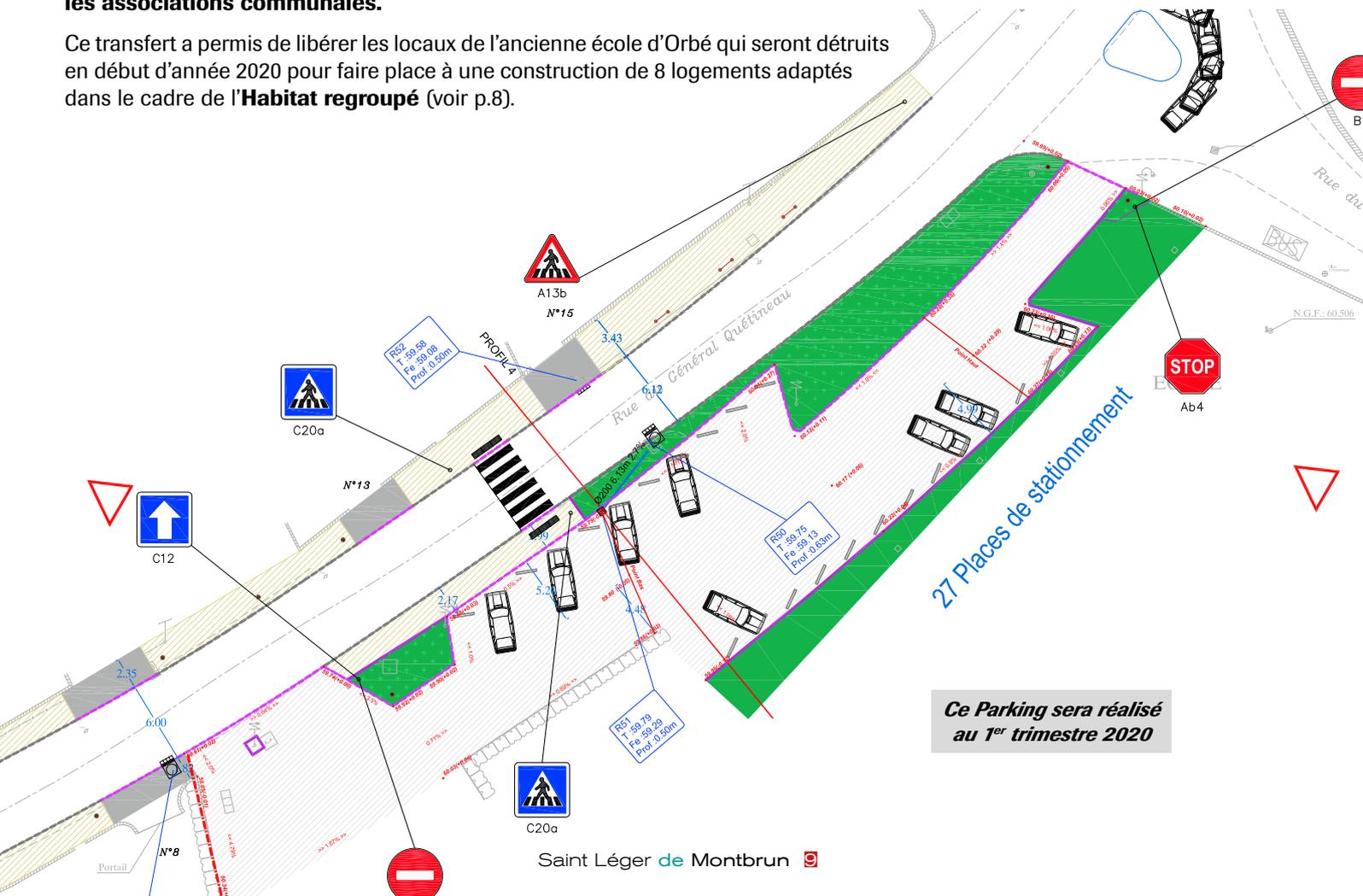
- le village de Vrères est le cœur administratif de la commune
- que les locaux de l'ancienne école de Vrères (locaux vacants depuis 2013) sont en meilleur état , de plain pied , d'une superficie supérieure à ceux de la maison des associations située à Orbé
- que les associations concernées sont toutes favorables à ce déménagement,

le conseil municipal a décidé de transférer l'ensemble des associations situées à l'ancienne école d'Orbé dans les locaux de l'ancienne école de Vrères qui est devenue **«Maison des associations»**.

Le montant des travaux de réhabilitation s'élève à 53000 €. Il ne reste plus que le parking à réaliser.

Actuellement 6 associations ont un local dans la Maison des Associations : ACCA, APE, Comité des fêtes, Déco Village, Les Mordus du Théâtre et la Gymnastique Volontaire. De plus dans le hall, une salle de réunion est mise à disposition pour **toutes les associations communales**.

Ce transfert a permis de libérer les locaux de l'ancienne école d'Orbé qui seront détruits en début d'année 2020 pour faire place à une construction de 8 logements adaptés dans le cadre de l'**Habitat regroupé** (voir p.8).



Service d'aides-ménagères :



A.D.M.R. – Oiron
05 49 96 54 49



Electricité : SEOLIS

Ste Radegonde des Pommiers
05 49 66 06 08



Service des eaux : SEVT DE THOUARS

05 49 66 01 06



Ordures ménagères : *'poubelle grise'*

Collecte 1 jeudi matin sur 2

Emballages recyclables : *'poubelle jaune'*

Collecte 1 jeudi matin sur 2

En cas de jour férié, collecte le vendredi matin.

Conteneurs collectifs
(verre, journaux, papiers)
à Chenne, Meulle,
Orbé, Puyraveau et Vrères.

Horaires secrétariat mairie :



Lundi : 16h30-18h30
Mardi : 10h30-12h00
Mercredi : 16h00-18h00
Jeudi : 13h30-15h30
Vendredi : 16h30-18h00

Nos coordonnées :

Tel : 05 49 96 70 01
Fax : 05 49 96 72 01
Mail : mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr

N° d'astreinte des élus le week-end :

06 80 01 89 59



Notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/stlegerdemontbrun1>

Demande d'aide sociale, d'APA :

Prendre rendez vous avec Katy Martin à la mairie.

Pour rencontrer Madame Le Maire,
prendre rendez-vous auprès du secrétariat.



Portage de repas :

Maison retraite de Oiron
05 49 96 51 12

Assistance Sociale :

Centre Médico-Social
Rue Gambetta à Thouars.
05 49 68 07 33



Logements locatifs :

Deux-Sèvres Habitat
05 49 09 20 00

locataires@79habitat.fr
Agence de Thouars
7 rue Claude Debussy

Déchèterie de Louzy :

Du Lundi au Samedi :

9h-12h15

14h-17h (nov. à fév.)

14h-18h (mars à oct.)

Accessible uniquement
par badge à partir du
02 janvier 2020

Accueil de loisirs :

Thouars : Rue de Fleury - Tel : 05 49 68 00 19 - **Louzy :** Rue du Stade - Tel : 05 49 67 91 46

Pass Jeunes + 10 ans : Centre socio culturel - Adeline JOUFFRIAULT

Email : adeline.jouffriault@thouars-communaute.fr - Tel : 05 49 66 76 40

Possibilité de participation financière de la commune pour les enfants fréquentant les centres de loisirs et la piscine.
Renseignez vous des conditions auprès du secrétariat de la mairie.

LOCATION SALLES à la journée TARIF 2020	Caution	Particulier	Association Communale	Association Hors commune	Chauffage Du 01/10 Au 30/04	Prestation Ménage
SALLE SOCIO EDUCATIVE (Capacité 200 personnes)	300 €	180 €	50 € *	230 €	65 €	100 €
SALLE ANNEXE (Capacité 40 Personnes)	150 €	50 €	30 € *	60 €	30 €	Non proposée
ENSEMBLE (Salle Socio+Annexe)	450 €	220 €	80 € *	270 €	85 €	100 €
SALLE QUETINEAU (Capacité 70 personnes)	200 €	80 €	50 € *	90 €	40 €	Non proposée
Acompte à la réservation		50%	50%	50%	50%	

* Gratuite hors week-end et jours fériés.

Le tarif de location de salle et le forfait chauffage sont divisés par deux à compter de la deuxième journée consécutive de location.

Pour les associations communales, gratuité d'une location de salle et d'un forfait chauffage par année civile.

Toutes les conditions de location sont à votre disposition à la mairie.

infos pratiques

FORMALITÉS	LIEU	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	REMARQUES
Carte nationale d'identité Passport biométrique	Mairie du domicile pour retirer le dossier CERFA sauf en cas de pré-demande en ligne. Prendre rendez-vous dans une mairie équipée de borne biométrique (Ex : Thouars, Loudun, Airvault, Bressuire,...)	Consultez le site internet : https://predemande-cni.ants.gouv.fr	Information sur le site internet	Les délais pour obtenir un rendez-vous sont plus ou moins longs suivant les communes. Anticipez votre démarche !!!
Carte grise	Faire la démarche en ligne sur le site : https://immatriculation.ants.gouv.fr	Consultez le site internet : https://immatriculation.ants.gouv.fr	Varie en fonction de la puissance et de l'âge du véhicule.	En cas de changement de domicile, l'adresse sur la carte grise doit être mise à jour dans le délai d'un mois.
Permis de conduire	Faire la démarche en ligne sur le site : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr	Consultez le site internet : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr	Information sur le site internet	Pour toute nouvelle demande, renouvellement, perte ou vol.
Autorisation de sortie du territoire d'un mineur	Faire la démarche en ligne sur le site : service-public.fr	En plus de l'autorisation de sortie de territoire : La carte d'identité est obligatoire dans les pays de l'Union Européenne. Le passeport est obligatoire dans les pays hors Union Européenne.	/	Pour assurer la protection des mineurs, une interdiction et une opposition à la sortie de territoire sont possibles en cas d'urgence.
Casier judiciaire	Faire la démarche en ligne sur le site : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr ou par courrier : Casier judiciaire national 44317 Nantes cedex 3	Consultez le site internet Pour les demandes par courrier, vous pouvez utiliser le formulaire Cerfa n° 10071	/	- Si vous êtes né(e) hors de France, vous devrez joindre un justificatif d'identité recto/verso. - Si vous êtes né(e) à Wallis-et-Futuna, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française, vous devez vous adresser au greffe du tribunal dont dépend votre lieu de naissance.
PACS	Mairie du domicile ou chez un notaire	Consultez le site internet : service-public.fr	/	Pour toute question juridique, vous pouvez consulter gratuitement un juriste (notaire, avocat ...) en prenant rendez-vous auprès du CDAD 79 qui assure des permanences sur Thouars, Bressuire, Parthenay. Tél. 06.28.97.87.12 Mail : cdad-deux-sevres@justice.fr
Copie intégrale de l'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou site : service-public.fr	Indiquer nom, prénom de la personne et date de naissance.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse si demande par courrier.
Copie intégrale de l'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage ou site : service-public.fr	Indiquer noms, prénoms des époux et la date du mariage.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse si demande par courrier.
Copie intégrale de l'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile ou site : service-public.fr	Indiquer nom, prénom de la personne et date du décès.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse si demande par courrier.
Listes électorales	Mairie du domicile ou site : service-public.fr	Copie d'une pièce d'identité, Copie d'un justificatif de domicile.	/	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste. Inscription possible toute l'année jusqu'au 6 ^{ème} vendredi précédant le 1 ^{er} tour du scrutin.
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu du mariage ou Mairie du domicile qui transmettra la demande	Noms, prénoms des époux, la date et lieu du mariage, la date et lieu de naissance des enfants.	/	En cas de perte ou de séparation des époux.
Recensement militaire à partir de 16 ans	Mairie du domicile ou site : service-public.fr	Pièce d'identité Livret de famille Pour une démarche en mairie, la personne exerçant l'autorité parentale doit être présente	/	Obligatoire pour tous les jeunes ayant atteint 16 ans.
Certificat d'urbanisme	Mairie	Toute personne intéressée par un terrain.	/	Se renseigner en mairie.
Permis de construire (PC) ou déclaration préalable (DP)	Mairie	Dossier PC si travaux de + de 20 m ² Dossier DP si travaux de - de 20 m ²	/	Pour toutes constructions ou modifications de l'existant.
Stock et récolte de vins	Faire la démarche en ligne sur le site : pro.douane.gouv.fr	La déclaration de stock n'est pas obligatoire pour un stock de moins de 10 hl. La déclaration de récolte n'est pas obligatoire pour une surface exploitée de moins de 10 ares.	/	Déposer votre déclaration en ligne sur le site PRODOUANE.
Concession dans le cimetière communal	Mairie	Les demandes sont à effectuer auprès du secrétariat de la Mairie.	Tarif 2020 : 150 € pour 30 ans.	Tarif 2020 : Cavurne : 400 € pour 30 ans.



MES DÉMARCHES à portée de clic !

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Cession de véhicule
- Changement d'adresse
- Autre motif
- Changement de titulaire

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

À compter de ce **lundi 4 novembre**, les personnes souhaitant prendre rendez-vous afin d'obtenir ou renouveler un passeport ou une carte d'identité pourront effectuer cette démarche via le site internet de la Ville de Thouars : thouarsetmoi.fr. Un système qui offre de nombreux avantages, selon la Ville, puisqu'il sera désormais possible de réserver un créneau horaire depuis son ordinateur, sa tablette ou son téléphone, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Il suffit de sélectionner la rubrique « en 1 clic » sur la page d'accueil du site, puis « prendre RDV avec l'état-civil » et suivre ensuite les indications. Par ailleurs, ce nouveau système envoie automatiquement une confirmation du rendez-vous par courriel à l'utilisateur, qui recevra également un e-mail de rappel une semaine avant de se présenter en mairie, ainsi qu'un SMS s'il a renseigné son numéro de portable (en cas d'empêchement, penser à prévenir le service par téléphone

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

au 05.49.68.16.13 afin d'éviter un allongement des délais pour l'ensemble des usagers).

Pour rappel, quatre étapes jalonnent l'obtention ou le renouvellement d'un passeport ou d'une carte d'identité. Dans un premier temps, il faut se renseigner quant aux justificatifs nécessaires et rassembler l'ensemble des pièces qui vont constituer le dossier (se rendre sur servicepublic.fr). Deuxièmement, le demandeur réalise une pré-demande en ligne de son document sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ants.gouv.fr). Ensuite, le demandeur prend rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes, telle que la mairie de Thouars. Enfin, il pourra suivre l'avancement du traitement de sa demande depuis son espace sécurisé sur ants.gouv.fr avant de retirer son document en mairie.



Le Centre SocioCulturel du Thouarsais et la CAF vous accompagnent dans les démarches en ligne.

TOUS LES MARDIS MATIN,
à partir du 5 novembre de 9h30 à 12h

au Centre-Culturel du Thouarsais - 21 avenue Victor Hugo

Contact : 05.49.66.76.40



Quelles démarches entreprendre pour des travaux de construction ou de démolition ?

Pour réaliser des travaux, vous devez déposer votre demande à la mairie de ST LEGER DE MONTBRUN qui l'enregistre puis la transmet au service Urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais qui va ensuite instruire la demande d'autorisation.

Il existe plusieurs types de demande : les Certificats d'Urbanisme (C.U), les Permis de Construire (PC), les déclarations préalables (DP) et les permis de démolir (PD).

Le Certificat d'Urbanisme :

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Ce document n'est pas obligatoire mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant tout achat d'un bien immobilier.

Il en existe 2 types :

- le certificat d' « **information** ». Il renseigne sur le droit d'urbanisme applicable à un terrain, les limites administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), et les taxes et participations d'urbanisme.
- le certificat « opérationnel ». Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de votre projet de construction, défini sommairement, et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain. Le délai d'instruction est de deux mois.



Le Permis de Démolir :

Le permis de démolir est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. **Depuis le 02 décembre, une demande de permis de démolir est obligatoire préalablement à toute démolition sur la commune de ST LEGER DE MONTBRUN.**

Le délai d'instruction d'un permis de démolir est de 2 mois.

La Déclaration Préalable ou le Permis de Construire : Comment savoir ?

Le type de demande (permis de construire ou déclaration préalable) est à déterminer suivant la nature des travaux et la superficie de la construction.

La superficie du bâtiment est déterminée **en surface de Plancher et en emprise au sol.**

La surface de Plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades. Sont à déduire de la surface de Plancher : L'épaisseur des murs extérieurs, les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure ou égale à 1.80 mètres,

L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplomb inclus, à l'exception des simples débords de toiture.

La Déclaration Préalable :

Elle est notamment exigée pour les travaux suivants :

- travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (exemple : création ou modification des ouvertures, changement des menuiseries, réfection d'une toiture, l'implantation de panneaux solaires.....)
- la construction d'une clôture (que ce soit un mur ou un grillage)
- travaux qui créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. (ex : construction d'un abri de jardin, d'une véranda, d'un préau, d'une piscine, d'un chenil,...)

Info : Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² en **zone urbaine**. Toutefois entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse le seuil actuel de 150 m².

- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple la transformation d'un bâtiment agricole en bâtiment d'habitation) si celle-ci n'implique pas de travaux.

Le délai d'instruction d'une déclaration préalable est de 1 mois.

Le Permis de Construire :

Il est notamment exigé pour les travaux suivants :

Si les travaux envisagés ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20m².

Attention ce seuil est porté à 40 m² en **zone urbaine**. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m².

A noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse le seuil actuel de 150 m².

Le délai d'instruction d'un permis de construire est de 2 mois.

Besoin d'un conseil pour votre projet ?

N'hésitez pas à contacter le service Application du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de communes dont voici les coordonnées :

Service Instructeur 5, rue Anne Desrays 79100 THOUARS

Tél : 05 49 66 68.68 ads@thouars-communaute.fr

A votre disposition, imprimés cerfa et renseignements sur le site du service public. Vous pouvez rencontrer si vous le souhaitez, l'architecte conseil.

Il ne se substitue pas à l'architecte indépendant ou au constructeur, mais informe et sensibilise sur la pertinence et la validité du projet.

Le service Application du Droit des Sols (ADS) est aussi un lieu d'échanges avec de nombreux partenaires: ABF (Architecte des Bâtiments de France), A.D.I.L (Association Départementale d'Information au Logement), C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Services Fonciers, pour apporter toujours plus de renseignements et d'idées aux thouarsais dans l'élaboration de leurs projets.

A noter : Si pour la réalisation de vos travaux, vous devez occuper le domaine public (trottoir ou voie de circulation), il est nécessaire de demander auprès de la mairie une permission de voirie, voire même un arrêté de circulation. Le délai pour obtenir cette autorisation est d'environ 3 semaines.



BESOIN DE SE DÉPLACER, DE SE RENSEIGNER SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE ?
RDV à la Maison des Mobilités du Centre Socio-Culturel du Thouarsais

Janvier
 Lundi 13 : CSC Thouars à 15h
 Jeudi 16 : St Cyr la lande* à 14h30
 Jeudi 16 : Tourtenay* à 16h
 Mardi 21 : Plaine et Vallée (Oiron)* à 15h
 Jeudi 23 : CSC St Varent à 10h
 Vendredi 27 : Mauzé-Thouarsais* à 9h30

Février
 Mardi 11 : Missé* à 9h30
 Mardi 11 : Louzy* à 15h
 Mardi 18 : Luché Thouarsais* à 11h
 Jeudi 20 : Loretz d'Argenton (salle St Vincent) à 15h
 Jeudi 20 : Saint Martin de Sanzay* à 11h

Mars
 Jeudi 12 : Ste Verge à 10h
 Mardi 10 : St Jacques de Th. * à 11h
 Mardi 10 : St Léger de Montbrun* à 15h
 Mercredi 11 : Ste Radegonde* à 11h
 Jeudi 19 : Glénay* à 15h
 Vendredi 20 : Val en Vignes* (Cersay) à 9h30

Avril
 Mardi 14 : St Jean de Th.* à 9h30
 Jeudi 16 : Brion près Thouet* à 16h
 Mardi 21 : Taizé* à 14h30
 Jeudi 23 : Luzay* à 15h

LA MAISON DES MOBILITÉS
 Centre Socio-Culturel
 21 av. Victor Hugo - Thouars
 tel. 05 49 66 76 40



- * Une question sur votre mobilité ?
- * Connaissez-vous bien les dispositifs de transports du territoire ?
- * Le Transport Solidaire, ça vous parle ?
- * Vous cherchez une alternative à l'utilisation de votre véhicule ?

Venez me rencontrer au plus près de chez vous !

N'hésitez pas à nous contacter pour convenir d'un RDV en dehors de ces créneaux

Adeline JOUFFRIALT
 référente Plateforme Mobilité

21 av. Victor Hugo - 79100 THOUARS
 05 49 66 76 40 / 06 44 23 27 88
 cscmobilité79100@gmail.com
 www.thouars.coc79.org

*dans la mairie de la commune

Covoiturage en Thouarsais !

Afin de faciliter vos déplacements par le covoiturage, la Communauté de Communes met à disposition un groupe d'échanges Facebook : « Covoiturage en Thouarsais ». Que vous soyez passager ou conducteur n'hésitez pas à rejoindre ce groupe pour proposer ou rechercher des trajets de courtes et longues distances. Pour accompagner cette pratique, trois aires de covoiturage ont été aménagées. Vous pouvez les retrouver sur :

https://www.facebook.com/groups/369372363592207/?source_id=1687812194586373

Que ce soit ponctuel ou régulier, ayons le réflexe de covoiturer !

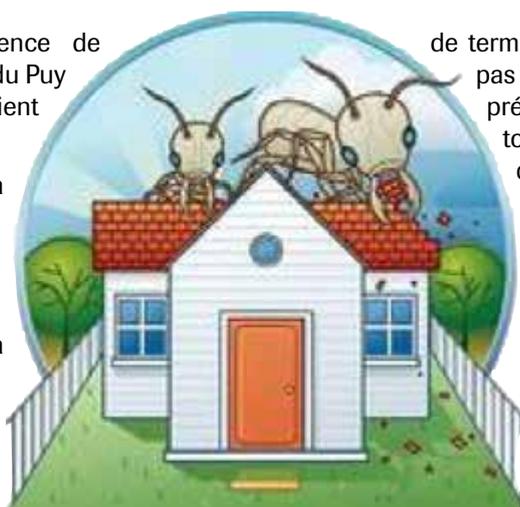


LUTTER CONTRE LES TERMITES : CHACUN EST CONCERNÉ ET DOIT AGIR

Une nouvelle déclaration de présence de termites dans une propriété de la rue du Puy de l'ormeau du village de Puyraveau vient d'être déposée à la mairie.

Pour rappel, la présence de termites a aussi été révélée sur la commune dans le village d'Orbé et de Daymé. Les propriétaires en question ont d'ores et déjà mis en place un traitement pour éradiquer les termites qui devra perdurer sur une période de 5 ans.

Même si vous n'avez pas observé de signes apparents d'infestation



de termites sur votre propriété, cela ne signifie pas pour autant que le termite ne soit pas présent car celui-ci circule et travaille toujours à couvert, ce qui accentue ces difficultés de détection. Nous sollicitons la vigilance de chacun pour surveiller régulièrement sa propriété et prendre les mesures nécessaires et obligatoires (déclaration en mairie et mise en place de traitement ...) pour protéger votre propriété et limiter la propagation des termites. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la mairie.

La seconde phase d'étude du projet éolien de Saint-Léger de Montbrun touche à sa fin. Après douze mois d'observation de l'avifaune et de la faune terrestre, d'écoute des chauves-souris autour et sur le site de projet, de relevés de la flore, les études écologiques ont donné lieu à une balade de restitution écologique le 18 octobre dernier. A l'issue d'un parcours en extérieur, accompagné du bureau d'études écologiste ENCIS Environnement et des élèves de CM de l'école 123 Soleil, un temps d'échange s'est tenu dans une salle municipale.

Nous allons désormais travailler à la synthèse des enjeux sur la zone Est du site, entre la butte de Saint-Léger de Montbrun et Curçay-sur-Dive, afin d'envisager plusieurs scénarios d'implantation, de 3 à 4 éoliennes, en conformité avec le document d'urbanisme actuellement en révision à l'échelle communautaire.

Au printemps prochain, un comité de pilotage sera proposé au territoire incluant des élus et un collectif de citoyens volontaires.



Travaux réalisés et matériels achetés

de juin 2016 au 31 décembre 2019

LES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES PRIVÉES ET EN PARTIE AVEC L'AIDE DES 3 AGENTS TECHNIQUES DE LA COMMUNE

Aménagement de terrain à construire : 14.000 € Maison des Associations (voir page 9) : 53.000 €
 Divers : 13.000 € Voie douces (travaux à réaliser en janvier 2020) : ...214.000 €

Sécurisation : 177.000 €

Vrères
Vrères
Vrères
Vrères
Orbé
Tillé

Aménagement église et cimetière : 56.000 €

Poteaux et citernes incendie (9) : 53.000 €

Aménagements rue Pille du bourg et rue Chambon : 248.000 €

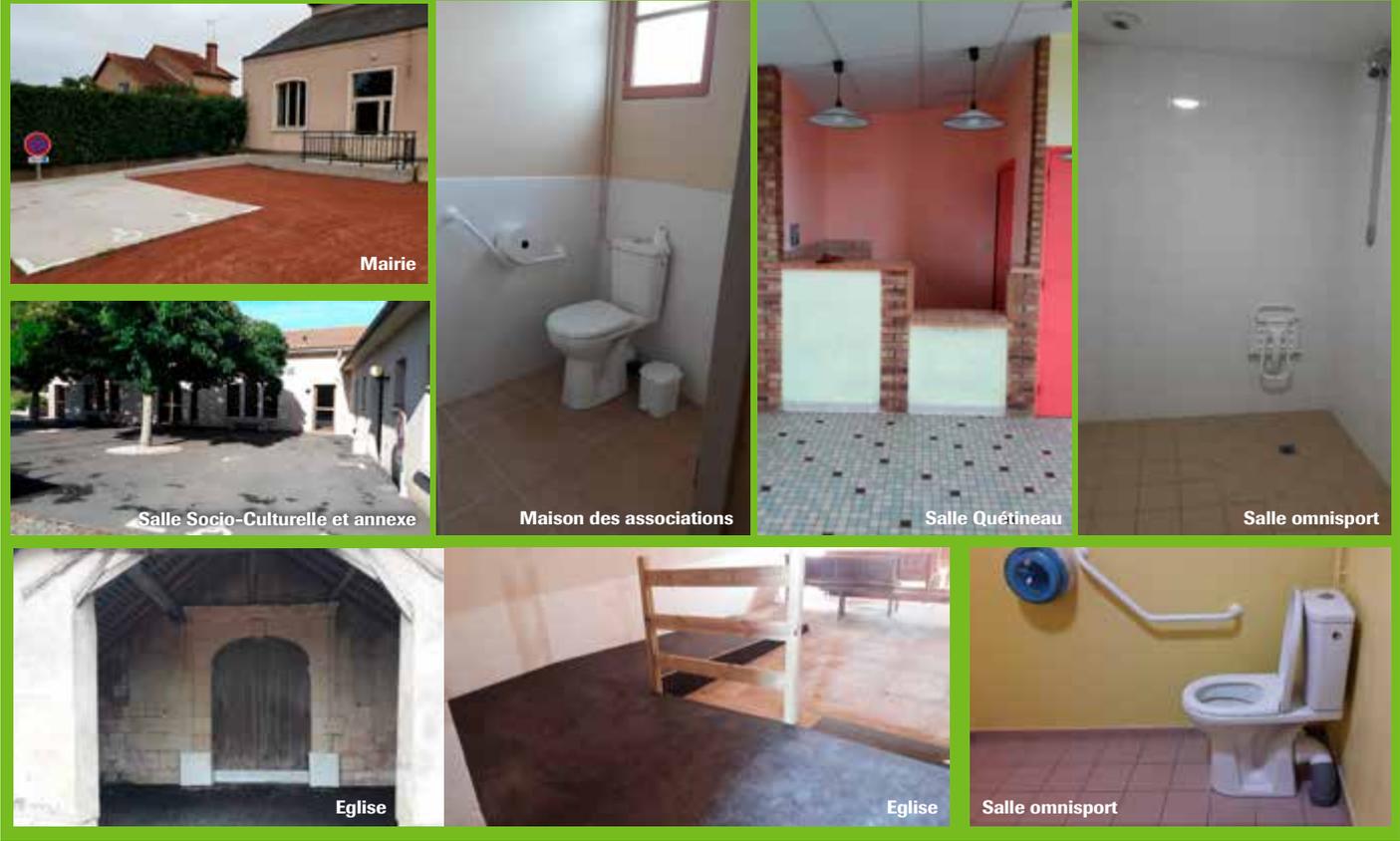
Rue Pille du bourg Rue de Chambon

Aménagement stade et salle omnisport : 30.000 €



INFOS

Accessibilité : 82.000 €



Matériel : 160.000 €



GROUPE SCOLAIRE 1.2.3. SOLEIL RPI ST Léger de Montbrun/ ST Martin de Mâcon

• Coordonnées de l'école :

Groupe scolaire 1.2.3. soleil
1 impasse des terres fortes
Vrères
79100 ST Léger de Montbrun
Tél. 05.49.96.70.26
Mail : ce.0791178B@ac-poitiers.fr

• Projet pédagogique :

Le fil conducteur de cette année est le voyage à travers le temps. Les élèves remonteront le temps tout au long de l'année à travers des lectures, des poésies, des arts.

Les 4 classes élémentaires bénéficieront de séances proposées par le conservatoire du Thouarsais sur les danses traditionnelles. Les élèves montreront leur travail aux parents lors du carnaval qui aura lieu le vendredi 20 mars.

Les élèves de maternelle auront eux aussi des interventions sur la danse en lien avec le spectacle qu'ils verront au théâtre. Toutes les classes bénéficieront cette année d'un spectacle au théâtre de Thouars.

Pendant l'année scolaire, les deux classes CE2/CM1 et CM1/CM2 participeront à un projet sur le tri des déchets avec l'association « on loge à pied » et la communauté de communes du Thouarsais. La classe de CM1/CM2 aura 3 séances proposées par le SIED sur les énergies renouvelables.

• Equipe pédagogique

PS/MS	Fabienne BARANGER ATSEM : Isabelle BERTHONNEAU
MS/GS	Virginie PESSEREAU et Nadia JUILLET (mardi) ATSEM : Maryline STOQUERT
CP/CE1	François PRIMAULT
CP/CE1	Christophe PAULIN
CE2/CM1	Vincent PILLAUD
CM1/CM2	Stéphane DUPRÉ (Directeur) et Nadia JUILLET (jeudi)

La liaison école-collège se poursuit à travers différents projets, avec les élèves de CM2 et des classes de 6^{ème} du collège Jean Rostand.

La participation au concours du kangourou des mathématiques et des projets littéraires avec la sélection du Prix des incorruptibles sont reconduits.

Des activités sportives seront proposées aux enfants lors des rencontres USEP et des projets pédagogiques natation, judo, rugby et vélo.

Cette année 4 classes ont été équipées d'un vidéoprojecteur interactif et l'école dispose de 10 tablettes. Ce matériel informatique permettra aux élèves de participer à différents projets numériques.

L'année scolaire fut riche en événement.

Voici en photos quelques souvenirs des événements marquants de l'année scolaire 2018-2019.



Suivez toute l'actualité de l'école et du SIFUP sur le site Internet de l'école :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/st-leger-de-montbrun/>

Le secrétariat du SIFUP est installé dans les locaux de l'école et les permanences ont lieu :

- les lundi, mardi, vendredi de 8h à 12h et le mercredi de 9h à 12h.

Pour tout contact : 05 49 68 04 90
sifup123soleil@orange.fr

Pour l'année scolaire 2019/2020 : 126 élèves scolarisés dont 117 mangent à la cantine et 40 bénéficient de la garderie chaque jour.

Cette année, le comité syndical a financé l'achat de matériel numérique (4 vidéoprojecteurs interactifs, 10 tablettes, 1 valise muti média et un serveur) pour un budget total de 14000 € grâce à la subvention à hauteur de 50 % versée par l'État dans le cadre du projet pédagogique «développement du numérique en milieu rural».

Personnel du comité syndical : 2 ATSEM, 2 Cantinières, 2 Agents d'entretien des locaux, 1 employée de garderie, et 1 secrétaire

Pour la commune de Saint Léger de Montbrun la participation de 175.250 € versée au SIFUP représente la plus grosse dépense de fonctionnement du budget de la commune (environ 30 %)

RAPPEL

Quand contacter le secrétariat du SIFUP ?

- Inscriptions pour la rentrée scolaire
- Informations sur la cantine ou la garderie
- Problème de facturation de cantine ou de garderie
- Aide à l'inscription pour le transport scolaire
- Problèmes sur le temps périscolaire

Quand contacter le transport scolaire ?

- Problème de montant du transport scolaire
- Problème sur les horaires du car
- Désaccord avec le nouveau règlement

Comment les contacter ?

- du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 17h15

au 05.47.30.34.35 ou par mail : deplacements79@nouvelle-aquitaine.fr

Quand contacter le Directeur ?

- pour tout ce qui concerne le temps scolaire.

Permanence au bureau tous les jeudis ou pendant le temps de récréation au 05.49.96.70.26 ou par mail : ce.0790482v@ac-poitiers.fr

Le personnel





RATEAU FRERES

énergies renouvelables

ENERGIES RENOUVELABLES ■ CHAUFFAGE ■ ELECTRICITÉ ■ SANITAIRE - PLOMBERIE
SPA ■ TRAITEMENT DE PISCINE ■ ISOLATION DES COMBLES ■ COUVERTURE - ZINGUERIE

Thouars St Varent

4 RUE HENRI DUBOIS 05 49 96 37 84 26 RTE DE GLENAY 05 49 67 51 14
WWW.RATEAUFRERES.FR ■ CONTACT@RATEAUFRERES.FR

 <p>Carrière - Balayage de voirie TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORT</p>	 <p>Taillage de pierre - Béton armé MAÇONNERIE - CARRELAGE</p>
<p>4, rue du Souvenir - 86120 ROIFFÉ - 05 49 98 76 38</p>	
 <p>37 Marigny Marmande Fabrication d'ENROBÉ froid et chaud. Vente sable, gravier... Béton</p>	 <p>86200 St-Laon Vente de matériaux CALCAIRE, sable, gravier, reprise de déblais</p>

APE St Léger de Montbrun St Martin de Macon



Composition du bureau :

- Président : Maxime GOBIN
- Co-président : Etienne BODY
Jean Batiste MARTIN
- Trésorier : Mickaël PRUDHOMME
- Vice-trésorière : Adeline DESIDERIO
- Secrétaire : Céline GUERIN
- Communication : Séphora FAUCHER
- Responsable achats : Isabelle VIOLLEAU,
Nathalie GENDRON
Elodie MARTINEAU
Caroline GAUTREAU
- Responsable boissons : .. Noéline COULOMIER
Gaylor MARTINEAU
Mickael MAROLLEAU

Chaque année, l'APE se mobilise pour soutenir les activités scolaires et extra scolaires des enfants de l'école 1.2.3 soleil. Elle tente de répondre financièrement aux demandes des enseignants afin de concrétiser les projets menés auprès des élèves (besoin matériel, pédagogique ou financier)

Pour cela, l'APE met en œuvre plusieurs types d'actions au cours de l'année scolaire. Depuis plusieurs années, ont notamment été organisés : des ventes de brioches, jus de pommes, des lotos, le marché de Noël, le marché de printemps et la fête des écoles. D'autres projets émergent chaque année, participant ainsi à la vie de nos communes.

Chaque année nos manifestations reçoivent un franc succès grâce à vous, c'est pourquoi nous remercions vivement les parents et les habitants pour leur soutien et contribution tout au long de l'année.

Dates à retenir : Ventes des brioches en cours, **Marché de Noël** le 14 décembre 2019, **Repas dansant** le 8 Février 2020, **Tombola** en février 2020, **Fête de Pâques** à Macon le 5 avril 2020, **Marché de Printemps** le 3 mai (lieu à définir), **Fête des écoles** le 27 juin 2020

Tout le bureau vous souhaite une excellente année 2020

AIRVAULT Siège social

PARTHENAY

ST-VARENT

Habilitation N°95-79-022

Services Funéraires et Marbrerie

Samuel
CRON

05 49 70 05 05

39 bis, rue de la Gendarmerie - 79600 AIRVAULT
130, av. du Président Wilson - 79200 PARTHENAY
31, av. de la Gare - 79330 SAINT-VARENT

24h/24
7/7

Centre Funéraire LEYLAVERGNE

Route de Saumur - Ste Verge - 79100 THOUARS

Tél. 05 49 96 37 37

cfleylavergne.vincent@orange.fr

les mordus du théâtre

Nous espérons que vous vous êtes bien amusés avec la comédie de Bruno Charles Lugan «Faites comme chez vous» que nous vous avons jouée en mars dernier. Cette pièce déjantée, sur fond d'enquête policière, avec une famille pour le moins extravagante qui se retrouvait au centre d'une affaire de trafic d'œuvre d'art, nous a permis, pour notre part de prendre beaucoup de plaisir. Pour mémoire, nous vous offrons quelques photos.

En 2020, nous ne serons que deux, Lise-Marie et Michel. Mais nous espérons que la pièce présentée saura vous ravir. Les représentations auront lieu à la salle socio-culturelle de Vrères les vendredi 03 avril et samedi 04 avril à 20h30 ainsi que le dimanche 05 avril à 15h30.



REPAS DES AÎNÉS

Les Aînés de notre commune se sont retrouvés comme chaque année le samedi 5 octobre autour d'un repas dansant. Pas moins de soixante dix convives ont répondu présents dont un groupe de personnes ayant tout juste atteint l'âge de soixante dix ans. Ce qui fait qu'on a vu apparaître de nouveaux visages qui ne nous étaient toutefois pas vraiment inconnus. Le nombre de participants est en progression (cinquante en 2018 et soixante en 2017).

Le repas a été confectionné par Gérard Vion, patron du restaurant 'Le Prévost' à Thouars. Il nous a préparé un colombo de porc qui a été très apprécié.

L'orchestre 'Flash Musette' avec Damien et Benoît à la trompette et Vanessa à l'accordéon s'est occupé de l'animation musicale. Il a entraîné les Aînés à danser dans une ambiance très conviviale pendant que d'autres, contents de se retrouver en ont profité pour échanger.



Ce repas a aussi permis aux personnes nouvellement arrivées sur la commune de se faire connaître et surtout de rencontrer d'autres personnes.

La majorité d'entre eux sont repartis enchantés.

Merci à tous pour votre participation.

club de *gym volontaire* montbrunoise

Une année s'achève et l'heure du bilan est arrivée !

Les habitants de notre commune aiment tenir entre leurs mains notre bulletin communal, précieux rapporteur de la vie du territoire. Pour celui ou celle qui collectionne tous les exemplaires, c'est un pan de l'histoire de la commune, et par conséquent des associations, qui s'affiche.

Ceux qui reliront, dans quelques années, le numéro 35 paru en 2019, pourront constater que notre club a terminé l'année avec 60 licenciées. Par contre, la rentrée de septembre n'a pas vu le nombre d'inscriptions augmenter. Et notre effectif devrait, vraisemblablement, baisser.

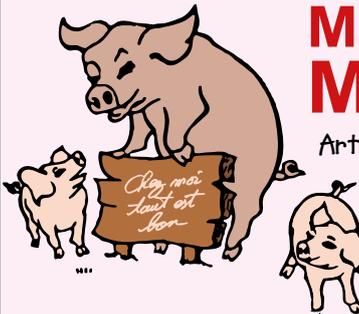
Nous avons tenu un stand, sur invitation de l'APE, lors de la dernière fête des écoles, afin de faire connaître notre club. Nous avons distribué des affichettes et présenté les différents cours. Ce travail de communication est utile même si les retombées ne sont pas quantifiables.

Nous n'avions pas acheté de nouveaux matériels depuis des années. C'est chose faite avec 10 tapis, 30 cerceaux et plus innovant des balles de massage très utiles pour soulager les contractions et stimuler la circulation sanguine.

Passée notre démonstration annuelle du mois de juin, nous avons préparé notre randonnée pédestre. Après trois années ensoleillées, la météo nous a lâchés et la pluie est venue perturber ce 20 octobre. Merci aux 18 randonneurs courageux, aux 14 participants non-marcheurs et grand merci à nos 51 sponsors.

Le club de Gymnastique Volontaire vous souhaite de joyeuses fêtes et une très bonne année.





Maison MUREAU

Artisan Charcutier Traiteur

BRESSUIRE

Sous les halles,
le mardi et samedi

THOUARS

Sous les halles,
le mardi et vendredi

39, rue Rabelais - **THOUARS**
05 49 66 04 46
www.charcuterie-mureau.com

SPECIALISTE DES ENERGIES RENOUVELABLES

35 ans d'expérience



MIGEON B.

S.A.R.L.

Tél. 05 49 66 27 31

ST-JEAN DE THOUARS

contact@migeonb.fr

www.migeonb.fr

- Climatisation
- Chaudière bois
- Pompe à chaleur
- Chauffe-eau solaire
- Chaudière fioul et gaz
- Dépannage - Entretien
- Electricité - Sanitaire



déco-village

L'atelier déco-village (initialement vannerie) s'est diversifié l'an dernier en y ajoutant la couture, le tricot et la broderie. Cette année nous allons faire de la gravure sur verre et sur bois ainsi que du Scrapbooking. Venez nous rejoindre, nous passons un moment agréable à échanger nos idées et nos talents et surtout pour rompre la solitude. Nous avons déménagé dans l'ancienne école de Vrères et nos ateliers ont lieu les lundis et vendredis de 14h à 17h. Nous acceptons aussi les enfants pendant les vacances sauf celles de Noël.

ENEZ NOUS REJOINDRE

Contacts :

M^{me} Beauchesne Chantal.....05 17 32 18 20
M^{me} Gendron Bertille06 81 33 03 58
M. Cartier Jack.....05 49 66 22 45

deco.village@free.fr
www.decovillage.e-monsite.com



le comité des fêtes

Une année 2019 en demi-teinte pour notre association, La soirée du 13 juillet (repas + bal) avec la collaboration de la mairie, a été malheureusement annulée (trop faibles inscriptions) : nous espérons la maintenir pour 2020.

Au mois de Juin, malgré la canicule, quelques courageux marcheurs (nous les remercions) ont participé à notre randonnée gourmande semi-nocturne : 2 parcours étaient proposés -7 et 11 km avec plusieurs arrêts de dégustation, le tout suivi d'une tombola avec de nombreux lots.

Nous préparons la prochaine randonnée en espérant une météo plus clémente. Venez nombreux !!!

Pour terminer l'année en fête, nous vous proposons notre réveillon de la Saint Sylvestre servi par le relais des 2 tours et animé par Maxime et Gwénaëlle.



Manifestations de l'Année 2020

- 26 Juin** : Randonnée gourmande semi nocturne
- 13 Juillet** : Repas et Soirée dansante
- 19 Septembre** : Soirée (Cabaret)
- 31 Décembre** : Réveillon de la St Sylvestre

us Vrère



Composition du bureau

Président : SORIN Grégory

Vice-présidents : JEANNEAU Emilie
et LHOMEDET Daniel

Trésorier : LHOMEDET Jérôme

Trésorier adjoint : DUVEAU Florent

Trésorier suppléant : PETIT Corentin

Secrétaire : PETIT Jean-Jacques

Secrétaire adjoint : REIGNIER Yoann

Secrétaire suppléant : JEVAUD Eddy

La saison 2019/2020 s'annonce encore passionnante ! Notre équipe 1^{ère} tient à nous faire oublier un hiver 2018/2019 difficile. L'équipe de Laurent Astier compte retrouver une place honorable dans son championnat de D2. Après une saison exceptionnelle en D4, notre réserve A n'accède finalement pas à la D3. L'équipe de Garry Rogeon, Gilbert Prouteau et du regretté « Titive » reste à son niveau pour cette nouvelle saison. Beaucoup de jeunes vont avoir l'occasion de se montrer dans cette équipe, on compte sur eux bien évidemment ! Notre D5 sera dotée cette saison d'un effectif plus fourni, Sullivan Delaveau pourra faire jouer la concurrence. Nouveauté : nous avons créé une 4^{ème} équipe séniors, en entente avec nos voisins de US Brion. J'espère que cette première sera une réussite.

Du côté des jeunes, l'entente Espoir Nord Est 79 entame sa

2^{nde} saison sous le nouveau format avec la création cette d'une équipe U16/U17. L'école compte à ce jour 90 licences.

2^{nde} saison également pour le football féminin, 2 équipes sont engagées; 1 en U14/U17, l'autre en sénior. Les matchs à domicile se dérouleront le samedi à 15h pour les jeunes et 17h pour les séniors. Fierté pour le club, nous espérons que les filles nous fassent revivre les joyeux samedis après-midi de la saison dernière.

Nos 2 arbitres, Corentin Moulière et Laurent Lemaître continuent d'officier cette saison. Corentin sur des matchs de D3 et Laurent D2. Bravo à eux.

Notre buvette a bénéficié d'un rafraîchissement, tout comme notre site internet. Nous sommes toujours présent sur les réseaux sociaux, suivez-nous sur Facebook et Instagram.

Le club remercie la quarantaine de dirigeants et bénévoles qui s'impliquent semaines et week-end pour le bon fonctionnement de l'association, la municipalité pour l'entretien des terrains et des abords du stade et les sponsors qui nous aident financièrement. Nous avons besoin de tous pour renforcer et améliorer l'attractivité de notre association.

Dates à retenir pour 2020

Samedi 11 Janvier :Concours de belote

Samedi 14 Mars :Bal

Samedi 6 Mai :Tournoi de sixte

BUT

THOUARS
Route de Saumur
Tél : 05 49 68 17 08

but.fr VOUS ÊTES BIEN CHEZ BUT

MEUNIER
G.C.

POMPE À CHALEUR - ELECTRICITE - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE
CLIMATISATION ENERGIE RENOUELVABLE - PISCINE FILTRATION - TRAITEMENT DE L'EAU

ZA La Croix Camus -Rue Gutenberg
79100 SAINTE-VERGE - Tél. 05 49 66 10 04
contact@meuniergc.fr - www.meuniergc.fr

LES AMIS DE LÉO

L'association les amis de Léo de Saint Léger de Montbrun a 2 ans.

Nouveau programme pour 2020

18 janvier 2020 : grand spectacle de magie

25 octobre 2020 : bourse aux jouets

En 2019 avec la complicité du foot, nous avons organisé le tournoi inter st léger à Saint Léger de Montbrun, mais malheureusement nous avons été contraint d'annuler à cause de la canicule. Cependant nous avons passé une soirée sympathique avec certains St Léger qui s'étaient déplacés et nos footballeurs. Ce tournoi sera de nouveau à St léger de Montbrun cette année, je remercie US Vrère pour sa collaboration pour l'organisation de ce tournoi.



L'association recevra nos amis des Saint léger de France et d'ailleurs en 2022 pour une Assemblée Générale. Le projet se précise.

Le prochain grand rassemblement se déroulera à Saint Léger Les vignes le week-end de la pentecôte, si vous voulez nous accompagner contactez moi.

Si vous voulez connaître un peu mieux les Saint Léger, allez voir sur le site les amis de Léo, vous verrez l'esprit de convivialité, la fête et les différentes visites que nous pouvons faire lors de nos rencontres. www.stleger.info

Je reste à votre disposition.

Valérie Renault 06 30 70 13 90
valerie1971.renault@orange.fr



AVETE

Association de Vigilance Environnementale de Thouars Est

UNE ASSOCIATION PAS COMME LES AUTRES ...POUQUOI ?

PAR SON OBJECTIF :

Garantir , à l'est de Thouars, un environnement sain où il fait bon vivre.

PAR SON BUT :

Suivre, comprendre, orienter dans ce sens, les évolutions de la future usine CHO TIPER afin d'anticiper, de prévenir, et ainsi d' éviter les nuisances potentielles pour les populations et territoires.

PAR SES MEMBRES :

Là encore, pas comme les autres puisque répartis sur plusieurs communes :

-LOUZY - SAINTE VERGE - SAINT LEGER DE MOTBRUN
- SAINT CYR LA LANDE...

PAR SES COTISATIONS 2019-2020 :

Aucune et ce même pour les nouveaux membres.

Il suffit de nous contacter pour votre inscription :

Mail : avete79@gmail.com

Tel : 06 38 81 69 49

Président : Jean-Paul Montibert - Saint Léger

Secrétaire : Raoul Lelaure - Louzy

RAPPEL

- CHO TIPER, usine de gazéification de DIB (Déchets Industriels Banals), bois, et plaquettes forestières ; donc transformation de ces déchets, en gaz, lequel une fois purifié produira de la chaleur et de l'électricité.
- elle est prévue sur la commune de THOUARS, entre les 2 champs de panneaux solaires.
- elle n'a pas son équivalent en fonctionnement dans le monde.
- Notre expérience en installations chimiques classées, leurs fonctionnements, leurs nuisances potentielles - air, eau, bruit, trafic camions...nous conduisent, à être et rester VIGILANTS, et espérer votre CONFIANCE et votre SOUTIEN.

ping-pong club

Saint-Léger-de-Monbrun



Président :THOMAZEAU HENRI
 Secrétaire :GALARD SOPHIE
 Trésorier :FONTALIRAND WESLEY

Cette année, une équipe a disputé le titre départemental dans leur division, la D3. Malheureusement elle ne l'a pas gagné, ce qui ne l'a pas privé de la montée en division supérieure, D2.

A la fin juin, nous avons fêté les 35 ans d'existence du club, d'abord par un tournoi de Ping Pong l'après-midi avec une vingtaine de joueurs puis par un repas le soir suivi d'une soirée dansante (cinquante personnes environ).



Pour la saison 2019-2020, le nombre de licenciés est en augmentation notable grâce à l'arrivée de 7 à 8 jeunes. Le club comptera quatre équipes, une promotion régionale (PR), deux départementales 1 (D1) et une départementale 2 (D2).

L'objectif est au moins le maintien pour toutes les équipes, mais avec un espoir pour une des deux D1 d'accéder à la PR.

Les entraînements (comme les rencontres) ont lieu à la salle Omnisports de Vrères, dans de très bonnes conditions de jeu :

le mardi de 18h à 20h30

le vendredi de 20h30 à 23h30

Nous avons également une école de tennis de table (séance réservée aux jeunes joueurs) encadrée par Henri THOMAZEAU qui a lieu

le mardi de 18 h 00 à 19 h 15.

Comme l'année écoulée, le mercredi de 16h00 à 18h00 une séance d'entraînement dirigée, ouverte à tous les licenciés qui le souhaitent, est animée par Sébastien Gatard.

Pour tout renseignement complémentaire,

veuillez contacter Henri THOMAZEAU au 05 49 96 78 12

Site du comité 79 de tennis de table :

<http://cd79fft.cc-parthenay.fr/>

Site de la ligue Nouvelle Aquitaine

<http://www.lnatt.fr/>

tennis club

Saint-Léger-de-Monbrun / Louzy

L'année 2019 s'inscrit comme une année « rose » pour le Tennis-Club quant à ses résultats sportifs, elle est par-contre « noire » pour ce qui concerne les infrastructures du club avec la perte de son club-house :

La direction du club :

Président : Pierre FAUCHER
 Vice-président : Christophe CHATRY
 Secrétaire-Trésorier : Pascal LACROIX
 Membres : David BRÉGEON, Christophe CHATRY,
 Eric JACQUET, Frédéric FAUCHER, Baptiste LETANG,
 Olivier DURDON



Tarif des licences 2019-2020 :

18 ans et moins : 33 €
 Etudiants, demandeurs d'emploi : 44 €
 Autres : 56 €

union fédérale des anciens combattants et victimes de guerres des Deux-Sèvres

Composition du bureau :

Président : Henri FAJOUX
Vice-Président : Pascal ARNOUX
Trésorière : Josiane FAJOUX
Secrétaire : Jean-Michel COUSIN
Membres du bureau : Gérard POIREAULT ; Guy PETIT



Malgré les décès en 2018, l'effectif reste stable (32) :

- AFN : 17
- OPEX : 1
- Veuves : 10
- sympathisants : 4



Sincères condoléances aux familles Fourreau et Adoyer.

le club nous tous

Nous nous réunissons tous les jeudis de 14h à 18 h à la Salle Quétineau de Vrères pour jouer à la belote ou à tout autre jeu.
Nous sommes 25 adhérents dont 20 de la commune.

Activités 2019 :

- Pot au feu en janvier
- Repas tous les mois (10 €)
- Pique Nique à Varannes le 01/08
- Voyage (Noël avant Noël) le 12/12
- Bûche de Noël le 19/12

Activités 2020 :

- Pot au feu le 09/01
- Concours de belote 09/05 et 26/09
- Programme de l'année à définir

Pour les inscriptions ou tout autre renseignement :
• Mr Teston Lionel au 0549663789

Prix de l'adhésion : 14 €/an

**Le Club des Aînés vous souhaite
tous ses vœux pour 2020.**



amicale des agriculteurs

Cette année notre effectif est resté stable, environ 100 adhérents.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour une partie de boules, palets ou autre !!!

**L'amicale vous souhaite à toutes et à tous
une bonne et heureuse année 2020**



acca

Saint-Léger-de-Monbrun

Composition du bureau

Président : BOULORD David

Vice-président : FORATIER Hervé

Trésorier : RENAULT Patrick

Secrétaire : RICHARD José

Membres : ARNOUX Pascal,
BERTHONNEAU Christophe, BOULORD Frédéric,
CAILLER Fabrice, DELAVAUULT Jean-Luc,
GOBIN Christophe, GRIVAULT Anthony, JOUBERT Pierre,
MERCERON Laurent.



La commune nous a relogés dans les locaux de la cantine de l'ancienne école de Vrères. Nous avons quelques travaux à réaliser pour nous mettre aux normes pour la venaison de nos animaux.

Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés toute l'année.

Dates à retenir :

- Assemblée générale : le 22 Juin 2020

Bonne et heureuse année à tous

Sociétaires saison 2019/ 2020 : 145

Nous allons connaître un changement avec notre départ du local d'Orbé que nous avions à cœur. Nous étions dans ce local depuis l'année 2000. Nous avons réalisé beaucoup de travaux par nous même et nous avons engagé pas mal d'argent (somme assez élevée) mais nous sommes bien obligés de partir (quel dommage !!!).

NOS PIQUE-NIQUES



CHENNE



RIGNY



les vœux du maire



CHENNE



DAYMÉ



RIGNY



MEULLE



ORBÉ



PUYRAVAULT



TILLÉ



VRÈRES

NOS SAPINS

DE NOËL

Nouveau système de collecte des déchets

UN SERVICE UNIFORMISÉ ET OPTIMISÉ

Les nouvelles modalités de collecte et de tri de l'ensemble des emballages ont commencé depuis le 18 novembre 2019 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Thouarsais.

Équité sur le territoire et sur la facturation du service.

Désormais tous les emballages se trient.

Nouveauté : une collecte des emballages toutes les 2 semaines en alternance avec la collecte des ordures ménagères sur un point de rapprochement à moins de 75 m de votre domicile.

Plus de tri -> moins de déchets enfouis -> maîtrise des coûts de l'enfouissement

Rappel : les levées du bac jaune ne sont pas facturées.

Attention à compter du **02 janvier 2020**, les déchèteries seront accessibles uniquement par badge.

Vous pourrez retrouver les dates de collecte pour notre commune dans le calendrier ci-contre.



AREA URBANISME

Rémi LAVAUD
GÉRANT

6 bis allée des Oliviers - 79300 BRESSUIRE
Tél: 05 49 81 57 52

Mail: areaurbanisme@gmail.com

Tél. 05 49 66 10 57 www.fonteneau-paysagiste.com

PAYSAGES & PISCINES

FONTENEAU Paysagiste
SARL

ARROSAGE AUTOMATIQUE
CLÔTURE - DÉCORS BOIS
TERRASSE - LUMINAIRE EXTÉRIEUR

Route de Saint-Varent - ST-JEAN DE THOUARS
B.P. 60121 - 79103 THOUARS Cedex

Bénéficiez d'une réduction d'impôt
de 50 % selon la loi

La clé des jardins
ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

Tél. 05 49 66 75 10

EUROVIA VINCI

EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN
AGENCE DE NIORT
186 Route de Nantes - CS 42020
79011 NIORT Cedex
Tél. : 05.49.73.44.39 - Fax : 05.49.73.92.46

Secteur de BRESSUIRE
12 rue du Moulin Jacquet
79300 BRESSUIRE
Tél. : 05.49.74.14.32 - Fax : 05.49.65.89.02

Travaux de VRD, d'assainissement,
et d'enrobés pour entreprises privées et particuliers

Services à domicile
Ménage / Repassage
Garde d'enfant
Jardinage
Bricolage

Centre Services
Agence de Poitiers
05 86 09 00 49

poitiers@centreservices.fr
20 rue Gaston Hulin - 86000 Poitiers
www.centreservices.fr



le calendrier des fêtes et manifestations 2020

Janvier	11	Concours de belote - Football Club « US Vrères » - Salle socio-éducative de Vrères
	18	Spectacle de Magie - Les Amis de Léo- Salle socio-éducative de Vrères
Février	08	Soirée dansante - Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin - St Martin de Macon
Mars	14	Soirée dansante - Football Club « US Vrères » - Salle socio-éducative de Vrères
Avril	03, 04 et 05	Théâtre - Les Mordus du Théâtre - Salle socio-éducative de Vrères
	05	Fête de Pâques - Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin - St Martin de Macon
Mai	03	Marché de printemps- Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin - (lieu à définir)
	08	Cérémonie commémorative de la 2 ^e Guerre Mondiale - Anciens Combattants - Butte de Montbrun - Repas - Salle Quétineau de Vrères
	09	Concours de belote - Club ' Nous Tous' - Salle socio-éducative de Vrères
Juin	06	Tournoi de sixte - Football Club « US Vrères »
	26	Randonnée gourmande semi-nocturne - Comité des Fêtes - Salle socio-éducative de Vrères
	27	Fête de l'école - Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin - St Martin de Macon
Juillet	13	Repas - Comité des Fêtes - Salle socio-éducative de Vrères
	14	Cérémonie - Stade Montalais à Vrères
Septembre	19	Soirée cabaret - Comité des Fêtes - Salle socio-éducative de Vrères
	26	Concours de belote - Club ' Nous Tous' - Salle socio-éducative de Vrères
Octobre	03	Repas des Aînés organisé par la commune de St Léger de Montbrun - Salle socio-éducative de Vrères (à confirmer)
	18	Randonnée pédestre - Gymnastique volontaire - Salle Quétineau de Vrères
	25	Bourse aux jouets - Les Amis de Léo- Salle socio-éducative de Vrères
Novembre	11	Cérémonie commémorative de la 1 ^{ère} Guerre Mondiale - Anciens Combattants - Butte de Montbrun
Décembre	31	Réveillon de la Saint Sylvestre - Comité des Fêtes - Salle socio-éducative de Vrères

Saint Léger De Montbrun

32 Rue de la Mairie

79100 SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN

Tél. : 05.49.96.70.01 - Fax : 05.49.96.72.01

E-mail : mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr